

Où en est-on sur la retraite à la veille des élections politiques d'avril 2022 ?

Le bilan du quinquennat Macron a été marqué par la mise en échec de son projet de destruction de notre système de retraite solidaire garantissant les droits à pension par les mobilisations interprofessionnelles de l'hiver 2019-2020. Il ne s'agit pas de revenir en détail sur les conditions de construction de l'action syndicale qui ont permis de faire grandir la mobilisation et de la faire tenir dans le temps avec le conflit le plus long sur ce sujet engageant les différentes professions, les retraités et les unions départementales. Pourtant, il est important de partager les éléments qui ont permis de convaincre une majorité de la population que le projet de réforme systémique à points versus Delevoye/Macron était nocif et régressif pour l'ensemble du monde du travail et singulièrement plus encore pour les femmes et la jeunesse. Le fait qu'une large majorité de l'opinion publique a exprimé son opposition à la réforme et son soutien aux luttes y compris aux grèves longues et reconductibles dans le secteur des transports par exemple, a été un appui important dans la conduite de la mobilisation et l'élargissement du périmètre unitaire, devenant majoritaire contre le projet Macron.

Pour y parvenir, nous avons fait des choix, au sein de la direction confédérale en accord avec les organisations de la CGT sur la phase de préparation et la temporalité de la construction de la mobilisation, sur la nécessité de rendre le dossier retraite simple et accessible en multipliant les journées d'études et de formation (plus de 150 ont été organisées entre 2018 et 2020 avec la participation de la confédération) afin que chaque syndicat soit en capacité de démultiplier les propositions de la CGT en matière de retraite et de protection sociale.

Nous avons également fait le choix pour convaincre le plus grand nombre de communiquer avant tout sur un mot d'ordre lisible et dès le début : la réforme à points a pour seul but de baisser toutes les pensions, c'est une réforme gouvernementale pour faire des économies.

Nous avons également immédiatement axé notre action revendicative à la fois sur une volonté d'opposition totale à la réforme et l'affirmation que des propositions de progrès social étaient non seulement indispensables mais également possibles avec une autre répartition des richesses et c'est dans ce sens, que dès avril 2019 la CGT a présenté publiquement son projet de financement d'une retraite à 60 ans à taux plein et au minimum au niveau du Smic (documents toujours d'actualité).

Pendant le conflit et à la veille de la pandémie au printemps 2020, le gouvernement Macron/Edouard Philippe s'opposait sur deux visions de réformes régressives. Le président de la République restant convaincu que la réforme systémique à points

était la solution, le 1^{er} ministre optant de plus en plus clairement pour une réforme paramétrique de recul de l'âge légal de la retraite, à ce moment-là à 64 ans introduisant la notion d'âge pivot.

La CGT avec une majorité d'organisations syndicales (FO, CFE CGC, Solidaires et FSU) avaient d'ailleurs annoncé la tenue d'une contre conférence du financement de la retraite à Paris interrompue par l'annonce du confinement en mars 2020. Le gouvernement décidant alors de suspendre la réforme après avoir dû utiliser le 49-3 à l'Assemblée nationale en février 2020.

Aujourd'hui, les projets de réforme régressive portés à la fois par le candidat-président Macron et d'autres candidats de droite aux élections présidentielles ont été tranchés et consistent en une réforme paramétrique de recul de l'âge légal à 65 ans d'ici 2030/2032. Ces projets s'appuient sur l'accélération de la réforme Touraine votée sous le gouvernement Hollande qui prévoit déjà un allongement de la durée des cotisations pour accéder à une retraite à taux plein.

Ces projets régressifs prévoient également la suppression de tous les régimes spéciaux y compris à terme de la Fonction publique. Ils servent les intérêts du patronat faisant basculer la majorité du financement de la protection sociale vers l'impôt afin de poursuivre une politique de poursuite et d'accélération de l'exonération des cotisations sociales.

En cela, le conflit social retraite à venir s'inscrit bien dans notre campagne syndicale de lutte pour l'augmentation des salaires (salaire de base et salaire socialisé) poursuivie depuis l'automne et notre campagne contre le coût du capital et une autre répartition des richesses produites par le Travail.

Le risque d'une réforme à la hussarde pour faire voter une loi ou une ordonnance cadre portant l'âge légal à 65 ans avant l'été n'est pas à exclure. Aussi il faut réamorcer, dès maintenant, l'enjeu des retraites dans nos organisations.

Pour aider, plusieurs documents utilisés lors du conflit retraite 2019-2020 sont déjà à votre disposition notamment sur le site confédéral et vont aussi être réactualisés (4 pages militants, tract de masse), nous sommes, bien entendu, disponibles pour participer aux débats organisés dans vos collectifs de direction, avec le collectif confédéral retraite piloté par Sandrine Mourey et Catherine Perret, membres de la CEC et le soutien du pôle protection sociale.

Le collectif confédéral retraites se réunira le 13 avril toute la journée et est ouvert à de nouveaux camarades mandatés par les organisations (fédérations principalement dans un 1^{er} temps). Les propositions de désignations pour le 13 avril sont à envoyer à v.champernau@cgt.fr). D'autres réunions de travail ouvertes plus largement, notamment avec les territoires, vont être programmées.

Pour alimenter les premiers arguments à porter auprès de nos syndicats, la CGT rappelle que le système actuel de retraite par répartition, assis sur la production des richesses des travailleurs, n'est pas en danger. Il a démontré, malgré les attaques qu'il subit depuis 1993, sa solidité et sa fiabilité sur le long terme. La jeunesse peut

y compris avoir confiance dans ce système sur le long terme. Le dernier rapport annuel du COR en 2021 le confirme.

Le COR précise que la part des retraites dans le PIB tendrait à baisser, et serait à long terme inférieur à l'objectif qui était fixé par le rapport Delevoye, compte tenu notamment des réformes régressives antérieures. En 2030, elle redescendrait à 13,7% du PIB et baisserait dans des proportions très importantes à l'horizon 2070, selon les hypothèses de croissance. Elle serait comprise entre 13% avec un taux de croissance de la productivité de 1%, à 11,3% dans le scénario à 1,8%.

Cette baisse de la part des retraites dans le PIB, alors que le poids des retraites par rapport aux actifs tend à augmenter, traduit essentiellement la chute du taux de remplacement des retraites par rapport aux revenus d'activité et la dégradation extrêmement importante du pouvoir d'achat des retraités par rapport aux actifs. **C'est pourquoi, écrit le COR il n'y a pas lieu d'envisager de nouvelles régressions particulièrement en reculant l'âge légal ou en affaiblissant le niveau des pensions, déjà trop modestes.** Les retraités ont ainsi perdu entre 10 et 12 % de leur pouvoir d'achat en 15 ans, soit 1 mois de pension par an, au contraire il est urgent de revenir à des mesures de décote destinées à allonger la carrière et à accélérer la baisse des pensions. Pour nous, pas une retraite ne doit être inférieure à 2000 euros.

56,2 % des 55-64 ans étaient en emploi au 3e trimestre 2021, reculer l'âge légal de la retraite consiste donc pour les pouvoirs publics à transférer la prise en charge « financière » de ces salariés déjà hors de l'emploi sur d'autres caisses (Unedic, invalidité, minima sociaux...) et accélérer encore la baisse des pensions déjà trop faibles en ciblant en particulier, les métiers les plus pénibles (travailleurs et travailleuses de 1ere ou 2eme ligne, secteur de la construction...) tout en réduisant la durée de paiement de la retraite pour celles et ceux qui ont déjà une espérance de vie plus faible. C'est la double peine et l'introduction silencieuse d'une logique assurantielle qui fait la part à la capitalisation des retraites complémentaires ou supplémentaires.

Au contraire, La CGT veut développer de nouveaux droits et étendre le champ des solidarités dans les prochaines décennies avec un financement que nous avons déjà chiffré lors de la précédente réforme.

Il faut de nouveaux droits pour la jeunesse, de plus en plus diplômée et qualifiée, ce qui constitue un apport incontestable pour l'économie. C'est pourquoi, nous proposons la validation d'années d'études prises en compte pour la retraite.

Il faut de nouveaux droits notamment de parentalité pour les femmes fortement pénalisées par le temps partiel subi, des salaires minorés, une progression de carrière empêchée (...). Le financement sera assuré par la mise en œuvre immédiate de l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes, que personne ne conteste.

Il faut harmoniser les droits existants dans certains secteurs ou régimes spéciaux pour l'ensemble des travailleurs ; ainsi la reconnaissance de la pénibilité, le

développement de la prévention au travail favorisant l'espérance vie en bonne santé doivent être garantis, les départs anticipés avant 60 ans à la retraite étendus.

L'avenir de notre système de retraite au XXIème siècle est pérenne et doit rester lié au travail, c'est à cette condition que la France gardera un taux de pauvreté des retraités trois fois inférieur aux autres états européens. C'est sur ces bases que nous vous proposons de travailler à la construction des mobilisations nécessaires dans les prochaines semaines.